

I. Acteurs de la justice / Actoren van Justitie

1.1. Statut / Statuut

- 1.1.1. De ene griffie is de andere niet: een vergelijkende analyse van werkprocessen in de rechtbank eerste aanleg Limburg (Jana INDESTEEGE, Samantha BIELEN & Wim MARNEFFE) 11
- 1.1.2. C.E. (9^e ch.), 17 mars 2015, arrêt n^o 230.548 39
Recours en annulation d'un arrêté royal portant nomination à la fonction d'huissier de justice – Requête en intervention – Emploi des langues devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État
- 1.1.3. Liège (20^e ch.), 8 octobre 2015 45
Huissier de justice – Cotisation annuelle unique et non modalisée selon la capacité contributive des huissiers – Principes d'égalité et de non-discrimination – Article 159 de la Constitution: demande d'écartement des délibérations de l'A.G. de la Chambre nationale des huissiers de justice pour violation des articles 10 et 11 de la Constitution
- 1.1.4. Liège (1^{re} ch.), 10 mai 2016 55
Récusation – Suspicion légitime – Refus du juge d'instruction d'autoriser le transfert vers une autre prison et un rendez-vous avec le psychiatre choisi par le requérant, motivé par des impératifs de sécurité – Ordonnance rejetant une demande de devoirs complémentaires antérieure à la prise de connaissance de la requête en récusation

1.2. Tarif / Tarief

- 1.2.1. C.J.U.E., 28 juillet 2016, aff. C-543/14 59
TVA – Directive 2006/112/CE – Validité et interprétation de la directive – Prestations de services effectuées par des avocats – Assujettissement à la TVA – Droit à un recours effectif – Égalité des armes – Aide juridictionnelle

1.3. Déontologie / Deontologie

- 1.3.1. C.E., section du contentieux administratif (11^e ch.), 16 octobre 2014, arrêt n^o 228.780 77
Huissier de justice – Déontologie – Publicité personnelle – Démarchage – Simple avis rendu par le conseil de déontologie institué par la Chambre nationale des huissiers de justice (avant la loi du 7 janvier 2014 modifiant le statut des huissiers de justice) – Ne constitue pas un acte administratif contraignant – Éventuel acte préparatoire à une procédure disciplinaire – Incompétence du juge administratif pour connaître d'une mesure disciplinaire prise à l'encontre d'un huissier de justice
- 1.3.2. Commission de discipline des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Bruxelles (ch. francophone), 23 mars 2016 83
Huissier de justice – Plainte émanant du Procureur général – Signification tardive d'un acte d'appel – Absence de pièces étayant la plainte – Impossibilité pour la commission d'examiner le bien-fondé du grief invoqué et pour la partie mise en cause d'exercer ses droits de la défense – Huissier mis en cause informé plus de trois ans après la prétendue négligence – Dépassement du délai raisonnable – Tardiveté dans l'exécution d'un mandat relevant de la responsabilité professionnelle de l'huissier mais non de la violation d'une règle déontologique

1.4. Responsabilité / Verantwoordelijkheid

- 1.4.1. J.P. Saint-Gilles, 15 avril 2016, extrait 87
Huissier de justice – Responsabilité – Citation signifiée tardivement – Faute de l'huissier constitutive pour le justiciable d'un cas de force majeure

1.5. Mandats / Mandaten

- 1.5.1. Civ. Luxembourg, division Neufchâteau (11^e ch.), 9 décembre 2014 91
 I. Exploit – Signification – Caractère authentique
 II. Saisie-exécution immobilière – Notaire commis – Mandat de justice

1.6. Fonctionnement de la justice / Werking van Justitie

- 1.6.1. C. const., 16 juin 2016, arrêt n° 93/2016 95
 Procédure pénale – Détenus – Exercice d'une voie de recours disponible – Appel ou pourvoi en cassation par déclaration faite au directeur de la prison – Opposition par ce même mode réservée aux détenus qui ne détiennent la somme nécessaire pour couvrir les frais de signification d'un acte d'opposition – Discrimination non justifiable (abrogée par l'article 124, 1^o, de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice)
- 1.6.2. Cass. (2^e ch.), 9 mars 2016, concl. av. gén. Vandermeersch 103
 Opposition en matière répressive – Délai extraordinaire – Décision rendue par défaut – Prise de cours du délai – Prise de la connaissance de la signification – Condition – Signification régulière – Information sur les modalités de recours
- 1.6.3. Cass. (1^{re} ch.), 12 février 2016, concl. av. gén. Henkes 111
 Délai pour conclure – Conclusions remises au greffe par télécopie dans le délai fixé – Validité
- 1.6.4. Cass. (1^{re} ch.), 12 février 2016, concl. av. gén. Henkes 123
 Délai pour conclure – Conclusions remises au greffe par télécopie et envoyées à l'adversaire dans le délai fixé – Validité
- 1.6.5. Cass. (1^{re} ch.), 29 janvier 2016, concl. av. gén. Henkes 135
 Jugement – Notification – Pli judiciaire – Délai de recours – Prise de cours – Conditions – Mentions
- 1.6.6. Cass. (2^e ch.), 18 novembre 2015 159
 Matière répressive – Action publique – Opposition du condamné – Acte d'opposition – Signification régulière au ministère public – Citation erronée devant une juridiction autre que celle ayant rendu la décision par défaut – Recevabilité
- 1.6.7. Cass. (1^{re} ch.), 8 octobre 2015 161
 Citation – Reprise d'instance forcée – Signification au procureur du Roi – Validité – Conditions – Mission du juge
- 1.6.8. Cass. (1^{re} ch.), 25 septembre 2015, concl. av. gén. Henkes 169
 Signification à l'État belge – Destinataire compétent – Fonctionnaire désigné par le ministre pour recevoir les significations et notifications
- 1.6.9. Cass. (1^{re} ch.), 10 septembre 2015 173
 Société en liquidation – Désignation d'un administrateur provisoire – Mission générale – Conséquence – Signification
- 1.6.10. Mons (34^e ch.), 14 mars 2016 177
 Demande d'annulation d'un mariage – Litige indivisible – Application de l'article 1053 du Code judiciaire – Absence d'information quant aux voies de recours – Pas de devoir d'information du greffe – Pas d'obligation de mentionner les délais et modalités de recours dans la décision ou son exploit de signification

1.6.11. Mons (4 ^e ch. pénale sociale), 9 mars 2016	185
Formalisme fonctionnel – Opposition erronément signifiée au procureur du Roi (en lieu et place de l'auditeur du travail) – Recevabilité – Droit à un procès équitable et efficience de l'acte d'opposition	
1.6.12. Mons (33 ^e ch.), 24 février 2016	191
Signification en matière civile – Absence de mention des voies de recours	
1.6.13. Liège (3 ^e ch.), 6 janvier 2016	195
Acquiescement – Paiement effectué sans réserve alors que les conseils des parties échangent de la correspondance	
1.6.14. Civ. Hainaut, division Mons (3 ^e ch.), 8 janvier 2016	197
I. Appel – Mesures d'ordre – Exclusion – Notion	
II. Introduction d'une demande à l'égard de défendeurs sans domicile ni résidence connus tant en Belgique qu'à l'étranger – Convocation par pli judiciaire impossible – Obligation de recourir à un exploit d'huissier	

2. Droit du recouvrement / Recht van invordering

2.1. Recouvrement amiable / Minnelijke invordering

2.2. Recouvrement judiciaire / Gerechtelijke invordering

2.2.1. Informations patrimoniales et fraudes aux droits des créanciers / Patrimoniale inlichtingen en bedrog ten aanzien van de rechten van de schuldeisers	
• La transparence patrimoniale	201
I. Vers une plus grande transparence patrimoniale en Belgique: pistes et perspectives (Q. DEBRAY et B. MEIRSSCHAUT)	
II. La transparence patrimoniale en Belgique: pour une égalité des créanciers à l'égard du droit à l'exécution (F. GEORGES et G. LAGUESSE)	
III. La transparence patrimoniale en droit(s) européen(s): réalisations et perspectives (G. PAYAN)	
IV. L'huissier de justice et la transparence patrimoniale (G. DE LEVAL)	
• Cass. (1 ^{re} ch.), 29 octobre 2015	321
Action paulienne – Appauvrissement frauduleux par le débiteur – Indemnisation du créancier – Cession non opposable – Indivisibilité du litige	
• Civ. Hainaut, division Charleroi (ch. s.), 5 juillet 2016	323
Action paulienne – Vente forcée des biens dont la vente a été déclarée inopposable – Publicité foncière – Actes de poursuite signifiés au seul débiteur – Validité	
2.2.2. Protection des droits du débiteur, biens saisissables et droits des tiers / Bescherming van de rechten van de schuldenaar, voor beslag vatbare goederen en rechten van derden	
• Mons (2 ^e ch.), 8 mars 2016	327
Véhicule – Preuve en matière de saisie et de possession – Immatriculation – Paiement de la taxe de circulation	
• Liège (3 ^e ch.), 21 octobre 2015	333
Responsabilité de l'État – Dossier de procédure incomplet – Véhicules appartenant à une société étrangère saisis par les services des douanes – Vente à un tiers entre le moment de la saisie et le jugement définitif de condamnation avec confiscation des véhicules – Acquiescement du gérant de la société sans incidence sur	

la responsabilité de la personne morale – Faillite n’empêchant pas le mandataire <i>ad hoc</i> de la société d’interjeter appel – Pas de faute dans le chef de l’État belge	
• Liège (3 ^e ch. A), 22 décembre 2015, 2013/RG/1822	337
Appel – Exclusion non motivée au premier degré du droit au cantonnement – Confirmation en appel d’une condamnation provisionnelle et limitation de l’exclusion de cantonnement – Appel limité partiellement fondé – Indemnité de procédure – Compensation	
• Comm. Hainaut, division Mons (1 ^{re} ch. A), 9 février 2016	341
Contrat conclu entre une entreprise et un consommateur – Clause attributive de compétence ayant pour effet d’obliger le consommateur à saisir un tribunal éloigné de son domicile et à défendre sa position dans une autre langue que la sienne – Clause abusive	
• Liège (7 ^e ch.), 12 mai 2016	347
Litige transfrontière en matière contractuelle – Validité d’une clause d’élection de for prévue dans des conditions générales imprimées au dos d’une facture – Primauté du droit européen directement applicable sur le droit interne – Conditions de forme et de fond imposées par l’article 25 du règlement de Bruxelles <i>Ibis</i> – Jurisdiction du lieu d’exécution de l’obligation qui sert de base à la demande	
2.2.3. Saisies conservatoires / Bewarend beslag	
• Civ. Hainaut, division Charleroi (ch. s.), 19 octobre 2015	353
Saisie-arrêt conservatoire pour sûreté du paiement de charges de copropriété – Copropriété agissant en justice par son organe légal de représentation – Erreur sur l’identification du syndic – Nullité de la saisie – Faute du saisissant – Acte de saisie irrégulier – Titres fondant la saisie insuffisants – Manquement au devoir général de prudence	
2.2.4. Titres exécutoires / Uitvoerbare titels	
2.2.5. Astreinte / Dwangsom	
2.2.6. Dépens et frais d’exécution / Uitgaven en kosten van uitvoering	
2.2.7. Délais de grâce, règlement collectif de dettes, continuité des entreprises / Goedgunstig uitstel, collectieve schuldenregeling, voortzetting van onderneming	
2.2.8. Voies d’exécution, expulsions et concours de la force publique / Wijzen van uitvoering, uitdrijvingen en beroep op politieoptreden	
• Civ. Hainaut, division Charleroi (ch. s.), 23 février 2016	359
Saisie-arrêt exécution – Délai d’opposition de 15 jours non prévu à peine de déchéance ou de nullité – Opposition tardive en contradiction avec l’attitude de la partie saisie – Absence manifeste de fondement	
2.2.9. Recouvrement et avance des créances alimentaires / Invordering en voorschot op alimentatie	
2.2.10. Procédures collectives, concours, sûretés réelles, privilèges, distribution par contribution et ordre / Gemeenschappelijke procedures, medewerking, garanties, privileges, belasting en dagvaarding	
2.3. Recouvrement fiscal / Fiscale invordering	
2.3.1. Cass. (1^{re} ch.), 15 octobre 2015	363
Impôts sur les revenus – Recouvrement – Privilège du préalable – Rôle – Exécution à l’encontre d’un contribuable non mentionné dans le rôle – Imposition et rôle au nom d’une société en commandite simple – Possibilité d’exécution contre les associés commandités	

2.4. Procédures européennes / Europese procedures

2.5. Droit à l'exécution et droits de l'homme / Recht op uitvoering en Rechten van de Mens

- 2.5.1. C.E.D.H. (gr. ch.), 23 mai 2016, aff. *Avotiņš c. Lettonie* 365
- I. Compétence de la Cour européenne des droits de l'homme – Droit de l'Union européenne – Contrôle du respect des droits fondamentaux prévus par la Convention
- II. Droit de l'Union européenne – Présomption de protection équivalente à celle assurée par la Convention européenne des droits de l'homme – Conditions: respect des garanties substantielles et mécanisme de contrôle effectif – Exception: insuffisance manifeste constatée dans une affaire
- III. Exécution des décisions de justice étrangères – Applicabilité des garanties du procès équitable – Droit de la partie succombante de dénoncer le caractère inéquitable de la procédure dans l'État d'origine ou dans l'État requis – Intensité du contrôle exercé par le juge
- IV. Déclaration d'exequatur – Mécanisme de reconnaissance mutuelle – Absence de toute insuffisance manifeste des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme
- V. Principes du contradictoire et de l'égalité des armes – Applicables au domaine particulier de la signification et de la notification aux parties des actes judiciaires
- VI. Obligation d'épuisement des voies de recours dans l'État d'origine – Principe d'économie procédurale – Confiance réciproque – Absence de mention des voies de recours disponibles dans le jugement de l'État d'origine – Obligation du requérant de s'enquérir lui-même, en s'entourant au besoin de conseils éclairés, des recours disponibles dans l'État d'origine
- 2.5.2. C.J.U.E., 25 mai 2016, aff. C-599/14 417
- Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) n° 44/2001 – Reconnaissance et exécution de mesures provisoires et conservatoires – Notion d'«ordre public» – Confiance réciproque – Tiers dont les droits sont susceptibles d'être affectés par une ordonnance imposant des mesures provisoires et conservatoires – Épuisement préalable des voies de recours disponibles dans l'État d'origine
- 2.5.3. C.J.U.E., 7 juillet 2016, aff. C-70/15 429
- Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) n° 44/2001 – Défendeur non comparant – Reconnaissance et exécution des décisions – Motifs de refus – Absence de signification ou de notification en temps utile de l'acte introductif d'instance ou défendeur défaillant – Notion de «recours» – Demande tendant au relevé de la forclusion – Règlement (CE) n° 1393/2007 – Signification et notification des actes judiciaires et extrajudiciaires – Délai dans lequel la demande tendant au relevé de la forclusion est recevable
- Note de E. LEROY
- 2.5.4. Cass. (1^{re} ch.), 29 octobre 2015 455
- Exequatur – Décision judiciaire étrangère – Motif de refus – Décision pouvant faire l'objet d'un recours ordinaire – Mission du juge

3. Questions-réponses / Vragen-antwoorden

3.1. Questions-réponses – La Justice au quotidien / Vragen-antwoorden – Dagelijks Justitie

- 3.1.1. Question-réponse à propos de l'exécution provisoire 457
- 3.1.2. La Justice au quotidien: «Brève immersion au tribunal de la misère» 461

